



AG2R LA MONDIALE

14 rue Auber
75009 Paris

Paris, le 18 mai 2015

Objet : Modifications du FIA ALM ANDRENA

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FIA ALM ANDRENA (FR0010962936).

1. L'opération

Nous vous informons que la Direction Générale de la société de gestion AGICAM a décidé de modifier l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement, ainsi que le profil de risque de votre fonds. Elle a également décidé et de la modification du montant minimum de souscription et de la création d'une part dénommée RA. Cette opération a été décidée dans le cadre de la réorganisation de la gamme des fonds de la société de gestion.

L'opération, qui a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers le **7 mai 2015**, sera mise en œuvre à compter du **3 juin 2015**.

Nous vous informons que si les termes de l'opération de transformation ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, aucune commission de rachat acquise n'étant prévue dans le prospectus de votre fonds.

Nous vous informons par ailleurs des changements suivants :

- Modification du nom de votre fonds : « ALM PATRIMOINE » en lieu et place de « ALM Andréna »
- Abaissement des frais indirects maximum
- Modification de l'heure limite de centralisation des ordres et de la fréquence de calcul de la valeur liquidative
- Décimalisation des parts
- Mise en conformité avec les orientations de l'ESMA sur les dérivés et le collatéral
- Mise en conformité avec le Dodd Franck Act

Ces modifications, qui ne sont pas soumises à l'agrément de l'AMF, entreront en vigueur le **3 juin 2015**.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI
Augmentation du profil rendement / risque : OUI

- Augmentation des frais : NON

A/ Modification profil rendement/risque

Nous vous informons que votre fonds aura désormais pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à celle de **l'EONIA CAPITALISE OIS plus 3.20%**, après prise en compte des frais de gestion, **pour les parts RA et de l'EONIA CAPITALISE OIS plus 3.80**, après prise en compte des frais de gestion, **pour les parts IC** (dont vous êtes actuellement porteur), quel que soit l'environnement de marché. La stratégie de gestion de ce FIA est totalement discrétionnaire et applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC et/ou de titre en direct. L'équipe de gestion met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur les classes d'actifs suivantes : actions, obligataire et monétaire. Alors que précédemment l'objectif de gestion était d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de **l'EONIA CAPITALISE OIS plus 250 points de base (autrement dit 2.50%)**.

La stratégie de gestion de ce FIA est totalement discrétionnaire et applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC et/ou en direct. L'équipe de gestion met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur les classes d'actifs suivantes : actions, obligataire et monétaire.

La stratégie d'investissement est modifiée :

La stratégie de gestion était guidée en permanence par une grande diversification des placements et par une optimisation des actifs. Désormais L'équipe de gestion met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur les classes d'actifs suivantes : actions, obligataire et monétaire » **sans maintenir une volatilité annuelle moyenne inférieure à 5%**.

L'essentiel des investissements de votre fonds se fera au sein d'actions ou parts d'autres OPC et fonds d'investissement toutes classifications confondues, y compris ETF, **jusqu'à 100 %** de son actif alors que précédemment c'était jusqu'à **100%**.

Il peut également détenir des :

- ♦ Titre de créance et instruments du marché monétaire (euro) via des OPC entre 0 et 100% de l'actif net et en direct entre 0 et 25% de l'actif net] précédemment c'était [entre **0 et 100%** de l'actif net]

- ◆ Obligations et autres titres de créance via des OPC entre 0 et 100% de l'actif net et en direct entre 0 et 25% de l'actif net] précédemment c'était [entre 0 et 100% de l'actif net]
- ◆ Actions via des OPC entre 0 et 100% de l'actif net et en direct entre 0 et 25% de l'actif net] précédemment c'était [entre 0 et 100% de l'actif net]

Afin de couvrir le FIA contre le risque de taux, actions et change, le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés organisés ou de gré à gré, français ou de l'Union européenne dans la limite de 100% de l'actif.

L'exposition globale du FIA au risque de change se limitera désormais à 110% contre 50% auparavant.

Le gérant pourra désormais avoir recours aux instruments dérivés suivants :

- Contrats à terme sur indices de taux, indices actions,
- Futures sur indices de taux, indices actions,
- Options d'achats ou de vente sur, indices de taux, indices actions,
- Produits dérivés de taux ou sur indices d'actions, d'OPC ou de fonds d'investissement,

B/ Modification des modalités de souscription et de rachats

Nous vous informons que votre **fonds valorisera désormais tous jours ouvrables**, alors que précédemment votre fonds valorisait le mardi.

De plus, nous vous informons que les modalités de souscription et de rachat de votre fonds sont modifiées. En effet, toutes demandes de souscriptions et de rachats seront reçues tous les jours et **centralisées chaque jour de bourse en J jusqu'à 12 heures 30**, alors que précédemment, ces demandes étaient centralisées tous les mardis jusqu'à 12h00.

Le Montant minium de souscription a été modifié et passe de 1000€ pour la 1^{ère} souscription et à une part pour les suivantes à **100€ minimum de souscription dans tous les cas**. Les souscriptions et les rachats peuvent maintenant porter sur un nombre entier de parts ou sur 1/1000.

C/ Modification des frais de gestion

Les frais indirects maximum T.T.C (commissions et frais de gestion) de la part existante (part IC) passent de 2.50% à 1.50%. Ainsi la moyenne des frais de gestion indirects T.T.C (nets de rétrocessions) ne dépassera pas 1.5 % de l'actif net. Le total des frais maximum T.T.C baisse de 3.20% à 2.20 % pour la part IC.

D/ Autres modifications

Suite à la création d'une nouvelle part, la part sur laquelle vous êtes actuellement investie sera désormais dénommée **IC**.

Nous vous informons que nous avons mis à jour **le régime fiscal de votre fonds conformément aux nouvelles réglementations américaines** relatives à une retenue à la source sur certains paiements.

De plus, nous vous informons que le **fonds ne peut être détenu par des US Persons**. A ce titre, conformément à la réglementation américaine, le prospectus de votre fonds a donc été modifié en ce sens. Cette information est à votre disposition sur le site internet d'Agicam (www.agicam.fr)

Toutefois, cette modification n'a pas d'incidence sur la stratégie d'investissement de votre fonds.

Vous trouverez en annexe un tableau comparatif des caractéristiques du FIA.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition au siège social de la société de gestion AGICAM. Le DICI donne les renseignements essentiels et nécessaires à la décision de l'investisseur. Vous pourrez également obtenir le prospectus de votre FIA dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès de : AGICAM - 14, rue Auber - 75009 Paris sur le site internet de la société de gestion : www.agicam.fr.

- la modification vous convient = aucune action de votre part
- la modification ne vous convient pas = vous avez la possibilité de sortir sans frais
- vous n'avez pas d'avis sur l'opération = vous êtes invité à prendre contact avec votre conseiller ou son distributeur

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directoire



TABLEAU COMPARATIF DES ELEMENTS MODIFIES

	Avant transformation	Après transformation
Dénomination	ALM ANDRENA	ALM PATRIMOINE
Code ISIN	FR0010962936	<ul style="list-style-type: none"> ■ Part RA : FR0012739407 ■ Part IC : FR0010962936
Objectif de gestion	<p>L'objectif de gestion est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'EONIA CAPITALISE OIS plus 250 points de base (nette de frais de gestion), quel que soit l'environnement de marché. La stratégie de gestion de ce FIA est totalement discrétionnaire et applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC. Elle est guidée en permanence par une grande diversification des placements et une optimisation des actifs en adéquation avec les horizons et les degrés de risques prédéterminés.</p>	<p>L'objectif de gestion est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure à celle de l'EONIA CAPITALISE OIS plus 3.20%, après prise en compte des frais de gestion, pour les parts RA et de l'EONIA CAPITALISE OIS plus 3.80%, après prise en compte des frais de gestion, pour les parts IC, quel que soit l'environnement de marché. La stratégie de gestion de ce FIA est totalement discrétionnaire et applique un processus de sélection quantitative et qualitative d'OPC et/ou de titre en direct. L'équipe de gestion met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur les classes d'actifs suivantes : actions, obligataire et monétaire.</p>
Stratégie d'investissement	<p align="center">1. Stratégies utilisées :</p> <p>La stratégie de gestion est guidée en permanence par une grande diversification des placements et par une optimisation des actifs en maintenant une volatilité annuelle moyenne inférieure à 5%. Le FIA investit principalement dans des fonds ayant recours aux stratégies dites « long/short », « arbitrage », « Global macro » et « Event Driven » :</p> <p>Les stratégies de gestion seront mises en œuvre via l'acquisition d'OPC sophistiqués. Le FIA est exposé à diverses stratégies de gestion majoritairement par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et/ou en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union Européenne..</p> <p>Il s'agit essentiellement d'OPC externes issus du processus de sélection des gérants. Toutefois l'équipe de gestion se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés (directement ou par délégation) par Agicam ou une autre entité du groupe AG2R La Mondiale. Ces OPC sont passés régulièrement en revue et font l'objet d'un arbitrage si les objectifs de gestion ne sont pas respectés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies « long/short » (« acheteur/vendeur ») ont pour caractéristique principale de gérer simultanément (a) des positions « long » (« acheteur ») constituées de titres ayant un potentiel de hausse et (b) des positions « short » (« vendeur ») constituées de titres ayant un potentiel de baisse, avec la possibilité de faire varier, selon les scénarios économiques, l'exposition nette au marché qui en résulte. <u>Part de l'actif</u> : de 0 à 100%. • Les stratégies « arbitrage/relative value » ont pour objectif d'exploiter des anomalies dans la formation des prix au sein de différentes catégories d'actifs. Ces stratégies portent sur des actions, des obligations, des obligations convertibles, d'autres instruments de taux, etc. <u>Part de l'actif</u> : de 0 à 70%. • Les stratégies « Global macro » reposent sur des prises de positions directionnelles sur les marchés actions, taux, devises ou indices de contrats à terme sur matières premières, motivées par des anticipations 	<p align="center">1. Stratégies utilisées :</p> <p>La stratégie de gestion mise en œuvre de manière discrétionnaire, est une stratégie d'allocation diversifiée sur les classes d'actifs suivantes : actions, obligataire et monétaire.</p> <p>Ainsi la gestion financière du fonds réside essentiellement dans la sélection et le suivi d'OPC et/ou de titres en direct.</p> <p>Pour la partie OPC, une diversification efficace et une connaissance approfondie des caractéristiques de style des fonds sous-jacents permettent, selon les phases de marché, d'optimiser le positionnement du fonds.</p> <p>Les bases de données Morningstar alimentent des outils de suivi de performances et de risques. Ces bases autorisent également le suivi d'indicateurs tels que le classement sur différentes période, le ratio d'information, le ratio de sharpe, la volatilité...</p> <p>Cet examen quantitatif est enrichi par des rencontres régulières avec les gérants des fonds sous-jacents. Ces rencontres permettent de s'assurer que les stratégies envisagées sont bien respectées et qu'aucune déviation inopportune de performance n'intervienne.</p> <p>Si tel devait être le cas, le comité « multigestion » prononce la mise sous surveillance du fonds concerné et procède à l'examen approfondi des causes de ces déviations.</p> <p>Le FIA investit essentiellement dans des stratégies directionnelles. Le fonds peut intervenir sur toutes les zones géographiques et investir dans des supports représentatifs de toutes les tailles de capitalisation. Il pourra investir dans des fonds ayant recours aux stratégies dites « long/short », « arbitrage », « Global macro » et « Event Driven ».</p> <p>La gestion du FIA est discrétionnaire et fonction des anticipations des équipes de gestion</p> <p>Pour la partie titre en direct le processus de gestion se scinde en une analyse quantitative et qualitative. La première étape consiste à filtrer un univers de plus de 300 valeurs selon des critères financiers de croissance bénéficiaire, de valorisation, de momentum et de</p>

Avant transformation	Après transformation
<p>macro-économiques au niveau international. <u>Part de l'actif</u> : de 0 à 70%.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les stratégies «Event Driven» visent à tirer profit de certaines situations spéciales de marchés liées aux cycles économiques (taux anormalement bas, périodes de récession, post-crise...) pouvant conduire à favoriser certains investissements comme les Fusions et Acquisitions, les actifs délaissés, ou encore l'activisme actionnarial. <u>Part de l'actif</u> : de 0 à 25%. <p>Fourchette de volatilité par stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Long/short : 2.5 à 15% Arbitrage/relative value : 0.5 à 15% Global macro : 2.5 à 20% Event Driven : 2.5 à 15% <p>De manière agrégée, les fourchettes d'exposition et de sensibilité (via des OPC et des titres en direct) seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Marchés monétaires : Le FIA pourra avoir une exposition nette monétaire comprise entre 0 et 100% de l'actif et une fourchette de sensibilité moyenne inférieure à 0.7 <p>Marchés obligataires : Le FIA pourra avoir une exposition nette obligataire comprise de 0 à 100% de l'actif, via des OPC ou des titres en direct dont la fourchette de sensibilité est comprise entre -10 et +10</p> <ul style="list-style-type: none"> Marchés actions : Le FIA pourra avoir une exposition nette aux marchés actions via des OPC Diversifiés ou des titres en direct comprise entre -100% et 100% de l'actif. <p>L'exposition globale du FIA aux pays émergents se limitera à 25% de l'actif.</p> <p>L'exposition globale du FIA aux titres spéculatifs « high yield » se limitera à 30% de l'actif.</p> <p>L'exposition globale du FIA aux matières premières se limitera à 10% de l'actif.</p> <p>L'exposition globale du FIA au risque de change est limitée à 50% de l'actif.</p> <p>2. Les Actifs (hors dérivés)</p> <p>L'essentiel des investissements se fera au sein d'actions ou parts d'autres OPC exposés à tous types de zones géographiques et toutes classifications confondues. Le FIA a vocation à être investi en OPC, y compris ETF (Trackers sans effet de levier), jusqu'à 100% de son actif.</p> <p>Les types d'OPC pouvant rentrer dans l'actif du FIA sont (dans la limite des pourcentages agrégés qui sont indiqués ci-après) :</p> <ul style="list-style-type: none"> OPCVM de droit français ou européens : <ul style="list-style-type: none"> OPCVM pouvant investir jusqu'à 10 % de leur actif en OPC ou fonds d'investissement - jusqu'à 100% de son actif. Fonds d'investissement relevant de la Directive 2011/61/UE de droit français : <ul style="list-style-type: none"> OPCVM pouvant investir jusqu'à 10 % de leur actif en OPCVM ou fonds d'investissement - jusqu'à 30% de son actif. Fonds d'investissement relevant de la Directive 2011/61/UE de droit étranger: <ul style="list-style-type: none"> Fonds d'investissement répondant aux critères fixés par l'Autorité des Marchés Financiers (sur le 	<p>rentabilité. Les critères retenus permettront d'orienter le portefeuille vers les thématiques et tendances identifiées par l'équipe de gestion.</p> <p>Cette étape vise à orienter l'analyse fondamentale effectuée par l'équipe de gestion sur un nombre réduit de valeurs. Ce travail qualitatif s'appuie sur des rapports d'analystes externes et sur des rencontres avec les managements des sociétés étudiées.</p> <p>Au terme de ce processus, le portefeuille pourra ponctuellement détenir en portefeuille quelques positions. La construction du portefeuille ne tient pas compte de la composition de l'indice de référence.</p> <p>De manière agrégée, les fourchettes d'exposition et d'investissement (via des OPC et des titres en direct) seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le FIA pourra investir dans les marchés monétaires et les marchés obligataires via des OPC entre 0 et 100% de l'actif net et en direct entre 0 et 25% de l'actif net Le FIA pourra investir dans les marchés actions via des OPC entre 0 et 100% de l'actif net et en direct entre 0 et 25% de l'actif net. <p>L'exposition globale du FIA aux pays émergents se limitera à 25% de l'actif net.</p> <p>L'exposition globale du FIA aux titres spéculatifs « high yield » se limitera à 30% de l'actif net.</p> <p>L'exposition globale du FIA aux matières premières se limitera à 10% de l'actif net.</p> <p>L'exposition globale du FIA au risque de change est limitée à 110% de l'actif net.</p> <p>2. Les Actifs (hors dérivés)</p> <p>L'essentiel des investissements se fera au sein d'actions ou parts d'autres OPC exposés à tous types de zones géographiques et toutes classifications confondues. Le FIA a vocation à être investi en OPC, y compris ETF (Trackers sans effet de levier), et/ ou en direct.</p> <p><u>Actions (françaises, internationales, pays de la zone euro, pays de l'union européenne):</u> l'investissement dans des actions via des OPC pourra être compris entre 0% et 100% de l'actif net et/ou des titres en direct entre 0% et 25% de l'actif net.</p> <p><u>Parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger :</u></p> <p>Le FIA sera investi en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et de parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres États membres de l'Union Européenne jusqu'à 100% de son actif. Ces FIA devront répondre aux exigences de l'article R214-13 du Code monétaire et financier</p> <p>Il s'agit essentiellement d'OPC externes issus du processus de sélection des gérants. Toutefois l'équipe de gestion se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés (directement ou par délégation) par Agicam. Ces OPC sont passés régulièrement en revue et font l'objet d'un arbitrage si les objectifs de gestion ne sont pas respectés.</p>

Avant transformation	Après transformation
<p>fondement de l'article R.214-32 du Code Monétaire et Financier) - jusqu'à 30% de son actif.</p> <p>Il s'agit essentiellement d'OPC externes issus du processus de sélection des gérants. Toutefois l'équipe de gestion se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés (directement ou par délégation) par Agicam ou une autre entité du groupe AG2R La Mondiale. Ces OPC sont passés régulièrement en revue et font l'objet d'un arbitrage si les objectifs de gestion ne sont pas respectés.</p> <p>Titres de créances et instruments du marché monétaire (euro): entre 0 et 100% de l'actif Il s'agira essentiellement de TCN, certificats de dépôt, Bons du trésor, flotteurs dont la sensibilité moyenne sera comprise entre 0 et 0.7</p> <p>Obligations et autres titres de créance (libellés en euros, internationaux): entre 0 % et 100 % de l'actif Le FIA pourra investir dans les marchés obligataires via des OPC ou des titres en direct. La fourchette de sensibilité est comprise entre -10 et +10 Le fonds se réserve également la possibilité d'investir dans des instruments de crédit, et ceci sans contrainte de notation particulière, la part des investissements de type High Yield pouvant être comprise entre 0 % et 30 % de l'actif.</p> <p>Actions (françaises, internationales, pays de la zone euro, pays de l'union européenne): l'investissement dans des titres en direct pourra être compris entre 0% et 50% de l'actif. Le FIA pourra être investi en actions de sociétés de grande capitalisation.</p> <p>3. Les instruments dérivés :</p> <p>Le FIA peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré dans un but de couverture ou d'exposition. L'utilisation des dérivés servira principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajuster l'exposition actions en cas de souscriptions et de rachats importants - Ajuster l'exposition en sensibilité du portefeuille en cas de souscriptions/rachats importants - Sur ou sous-exposer le portefeuille sur une maturité donnée à l'intérieur des fourchettes de sensibilités autorisées - Utiliser le profil asymétrique des options pour suivre ou se protéger d'une accélération de marché à la hausse comme à la baisse - Reconstituer une exposition synthétique à un actif - Couvrir un élément du portefeuille <p>Le gérant pourra avoir recours aux instruments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -contrats à terme sur devises, -futures ou options d'achat ou de vente sur devises, -produits de taux ou sur indices d'actions, d'OPC ou de fonds d'investissement, -options de couverture de type put spread <p>Ces instruments sont utilisés en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille. La somme des engagements nets résultant de ces opérations ne peut représenter plus de 100% de l'actif.</p> <p>D'une manière générale, une distinction est faite entre :</p> <p>1) les OPC sophistiqués dans lesquels investit le FIA, pourront détenir jusqu'à 100% de produits dérivés</p>	<p><u>Titres de créances et instruments du marché monétaire (euro)</u>: via des OPC entre 0 et 100% et/ ou en direct entre 0 et 25% de l'actif net Il s'agira essentiellement de TCN, certificats de dépôt, Bons du trésor, flotteurs Le FIA pourra investir dans les marchés obligataires (<u>libellés en euros, internationaux</u>) via des OPC ou des titres en direct. Le fonds se réserve la possibilité d'investir via des OPC et/ ou en direct dans des instruments de crédit, et ceci sans contrainte de notation particulière, la part des investissements de type High Yield pouvant être comprise entre 0% et 25% de l'actif net. La sélection des titres repose également sur une analyse interne du risque de crédit ; par conséquent, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Ainsi, l'évaluation de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notations.</p> <p>3. Les instruments dérivés :</p> <p>Le FIA peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré dans un but de couverture ou d'exposition. L'utilisation des dérivés servira principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajuster l'exposition actions en cas de souscriptions et de rachats importants - Ajuster l'exposition en sensibilité du portefeuille en cas de souscriptions/rachats importants - Sur ou sous-exposer le portefeuille - Utiliser le profil asymétrique des options pour suivre ou se protéger d'une accélération de marché à la hausse comme à la baisse - Reconstituer une exposition synthétique à un actif - Couvrir un élément du portefeuille <p><u>Le gérant pourra avoir recours aux instruments suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrats à terme sur devises, indices de taux, indices actions, - futures sur devises, indices de taux, indices actions, - options d'achats ou de vente sur devises, indices de taux, indices actions, - produits dérivés de taux ou sur indices d'actions, d'OPC ou de fonds d'investissement, <p>Ces instruments sont utilisés en vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille.</p> <p><u>D'une manière générale, une distinction est faite entre :</u></p> <p>1) les OPC sophistiqués dans lesquels investit le FIA, pourront détenir jusqu'à 100% de produits dérivés simples (futures, forwards, options, CFD (« contract for</p>

	Avant transformation	Après transformation
	<p>simples (futures, options, swap). 2) les produits dérivés détenus en direct par le FIA, pourront détenir jusqu'à 100% de produits dérivés simples (futures, options, swap).</p> <p>Les interventions directes sur les produits dérivés sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis, ainsi qu'en couverture ou en diversification du portefeuille.</p> <p>.....</p> <p>7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant</p>	<p>différence »), cap). 2) les produits dérivés détenus en direct par le FIA, pourront détenir jusqu'à 100% de produits dérivés simples (futures, forwards, options, CFD, cap).</p> <p>Les interventions directes sur les produits dérivés sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis, ainsi qu'en couverture ou en diversification du portefeuille.</p> <p>L'exposition nette résultant de l'emploi des contrats à terme ne peut dépasser 100% de l'actif net.</p> <p>Les contreparties éligibles à ces opérations sont sélectionnées en fonction de différents critères au sein d'une procédure mise en place par la société de gestion. La ou les contrepartie(s) éligible(s) ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FIA.</p> <p>.....</p> <p>7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant</p> <p>CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIERES :</p> <p>Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations sur dérivés négociés de gré à gré, doivent donner lieu à la remise de garanties financières (appelées « collatéral ») sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties. Ainsi, les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'État de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prise en pension, investies dans des OPC monétaires.</p> <p>L'éligibilité de ces titres est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure définie par le département des risques de la société de gestion.</p>
Profil de risque	<p>....</p> <p><u>Risque de taux :</u> Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser avec une sensibilité comprise entre -10 et + 10.</p> <p>.....</p>	<p>....</p> <p><u>Risque de taux :</u> Il s'agit du risque de dépréciation des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du FIA. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser.</p> <p>.....</p>
Souscripteurs Investisseur type	<p>8. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type</p> <p>Tous souscripteurs, FIA destiné plus particulièrement à servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte, et donc plus particulièrement destiné aux clients du Groupe AG2R La Mondiale.</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de</p>	<p>8. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type</p> <p><input type="checkbox"/> Part RA : FR0012739407 <input type="checkbox"/> Part IC : FR0010962936</p> <p>Part RA et part IC : Tous souscripteurs, FIA destiné plus particulièrement à servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte, et donc plus particulièrement destiné aux clients du Groupe AG2R La Mondiale.</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de ce</p>

	Avant transformation	Après transformation
	<p>ce placement, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier les investissements prudents.</p> <p>L'orientation des placements correspond aux besoins de personnes recherchant une valorisation du capital et recherchant un profil de risque asymétrique par rapport aux actions et aux obligations avec une volatilité annuelle moyenne inférieure à 5%.</p> <p>D'une manière générale, il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul placement. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.</p> <p>Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.</p>	<p>placement, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier les investissements prudents.</p> <p>D'une manière générale, il est recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul placement. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.</p> <p>Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPC.</p>
Parts	<p>11. Caractéristiques des parts :</p> <p>Les parts sont libellées en euros. Elles ne peuvent pas être fractionnées.</p>	<p>11. Caractéristiques des parts :</p> <p>Les parts sont libellées en euros. Elles pourront être fractionnées sur décision de la société de gestion en millièmes en parts dénommées fractions de parts.</p>
Modalités de souscription et de rachat:	<p>12. Modalités de souscription et de rachat :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le délai entre la date de centralisation de l'ordre de souscription/rachat et la date de règlement de cet ordre par le dépositaire au porteur est de 3 jours ouvrés maximum. o Les souscriptions et les rachats ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. o Le montant minimum de première souscription est fixé à 1000 €. o La valeur d'origine de la part est fixée à 1000 euros. <p>Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées le mardi à 12 heures de BNP Paribas Securities Services Grands Moulins de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur inconnue).</p>	<p>12. Modalités de souscription et de rachat :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Les souscriptions et les rachats peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur 1/1000. o Le montant minimum de souscription est fixé à 100€. o La valeur d'origine de la part IC: FR0010962936 est fixée à 1000 euros et la part RA: FR0012739407 à 100 € <p>Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours et centralisées chaque jour de bourse en J jusqu'à 12 heures 30 auprès de BNP Paribas Securities Services Grands Moulins de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur inconnue). Elles sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative (valeur inconnue), réglée en J+3.</p>
Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative	<p>13. Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :</p> <p>La valeur liquidative est établie hebdomadairement le mardi sur la base des cours de clôture. Si un des jours d'établissement de la valeur liquidative est férié en France ou correspond à un jour de fermeture des marchés français (calendrier officiel EURONEXT), elle sera établie le jour de bourse ouvré précédent. De plus, il sera établi une valeur liquidative le dernier jour de Bourse de chaque mois, sur la base des cours de clôture.</p> <p>En application de l'article L. 214-24-41 du code Monétaire et financier, le rachat par le FIA de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'Agicam.</p>	<p>13. Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :</p> <p>La valeur liquidative est établie quotidiennement sur la base des cours de clôture à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés légaux en France (calendrier EURONEXT).</p> <p>.Si un des jours d'établissement de la valeur liquidative est férié en France ou correspond à un jour de fermeture des marchés français (calendrier officiel EURONEXT), elle sera établie le jour de bourse ouvré précédent.</p> <p>En application de l'article L. 214-24-41 du code Monétaire et financier, le rachat par le FIA de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'Agicam.</p>
Frais et Commissions	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) 0.70% % TTC Taux maximum • Frais indirects maximum 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats) Part IC : 0.70% TTC Taux maximum Part RA : 1.30% TTC Taux maximum • Frais indirects maximum

	Avant transformation	Après transformation
	(commissions et frais de gestion) 2.50% TTC Taux maximum	(commissions et frais de gestion) 1.50% TTC Taux maximum